



COMPTE -RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-huit septembre à vingt heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, HESRY Michel, RIGOLLÉ Delphine , LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, POILVERT Cédric, POILBOUT Marie, , Conseillers délégués, BAZIN Pascal, FAISNEL Valérie , BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise , CHARTIER Georges , CHASLES Sandrine, LE CORRE Céline.

Absents excusés : GORÉ-CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, CHIQUET Vincent, COMMUNIER Aurélien

Procurations

GORÉ-CHAPEL Isabelle, absente, donne procuration à ROBIN Eric
LE COZ Caroline, absente, procuration à BERNARD Nathalie
DAUNAY Dominique, absent, donne procuration à CHASLES Sandrine
CHIQUET Vincent, absent, donne procuration à Georges CHARTIER
COMMUNIER Aurélien donne procuration à Abel COLLETTE

<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice</i>	23
<i>Nombre de conseillers municipaux présents</i>	18
<i>Nombres de conseillers municipaux votants</i>	23

Configuration de début de séance

Modifications en cours de séance : néant

Formalités règlementaires

- **Compte-rendu du conseil municipal du 27 juillet 2022** : adopté à l'unanimité
- Désignation du **secrétaire de séance** : Isabelle HAMON
- **Appel** et vérification du **quorum** : quorum atteint
- **Ajout de points d'ordre du jour** : le conseil se prononce favorablement sur l'inscription de l'affaire supplémentaire suivante
 - Vente parcelles dans le cadre de l'aménagement de la RN 164

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : M. Eric ROBIN

1. **Présentation offre de service relative à la restructuration de la dette et à la prospective financière**
intervention de M. PLEVEN, société EFG.
Proposition de prospective financière 2022-2026 : 7 398.60 €
Proposition restructuration dette : 11 913.00 €
M. PLEVEN présente les enjeux de la restructuration de la dette de la commune, assorti d'une étude prospective.
L'analyse des emprunts, des taux, et leurs perspectives d'évolution présente les enjeux financiers et déterminent les marges de manœuvre de la collectivité en terme

de programmation et planification des projets communaux. Il présente la stratégie autour du refinancement, du compactage de la négociation des taux d'intérêt des emprunts. La restructuration de la dette a pour objectif d'optimiser la capacité de la commune à investir en diminuant la dette et en augmentant la capacité d'autofinancement.

M. PLEVEN propose également, conjointement, une prospective financière pour déterminer et cadencer la planification des futurs investissements communaux

Le conseil municipal :

- accepte d'engager les études relatives à la restructuration de la dette et à la prospective financière
- accepte l'offre de service selon les conditions financières présentées, à savoir 19 311.6 € H.T. pour l'ensemble - charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes

Vote :			
POUR : 22	CONTRE : 0	Abstention : 1	NPPPV :

2. Ancien local de la Trésorerie

L'actuelle chaudière étant hors d'usage, il est proposé d'installer une nouvelle chaudière gaz à condensation, une citerne de gaz étant déjà installé.

L'entreprise GR Energie a transmis une offre tarifaire pour la fourniture et la pose d'une nouvelle chaudière pour un montant de 2 608 € H.T.

Le conseil municipal :

- accepte le principe de remplacement de la chaudière usagée
- accepte le devis présenté par l'entreprise GR Energie pour un montant de 2 608 € H.T.
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV : 0

3. ALSH : point sur le financement (information)

La prochaine réunion de l'Entente Hardouinais Mené aura lieu le lundi 5 octobre. Il y sera présenté le financement du reste à charge de l'équipement, soit 575 469.31 € une fois les subventions et le FCTVA déduits, à répartir entre les 9 communes de l'Entente, conformément à ce qui avait été convenu et acté par les délibérations des communes en début d'année 2021.

Le nouveau bâtiment ALSH est fonctionnel et très apprécié des personnels intervenants, des familles, des enfants. L'an passé 118 enfants ont fréquenté l'ALSH. Ce chiffre atteint cette année 168, ce qui prouve l'intérêt de cette réalisation mutualisée aux services des familles du bassin de vie .

Location du Rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie : M. ROBIN informe le conseil municipal de l'installation à compter du 1^{er} novembre prochain d'un nouveau professionnel de santé sur la commune. Il s'agit de Mme Magdalena JAKUBCZAK qui exercera la profession de kinésithérapeute. A terme, elle pourra s'installer au sein du Pôle Médical de Santé (PMS) lorsqu'une opportunité se présentera. M. robin se félicite de cette arrivée qui étoffe le maillage des professionnels de santé sur la commune.

FINANCES

Rapporteur : M. Pascal LE GALL

4. Contrat de territoire avec le département des côtes d'Armor : signature de la convention

Le Département des Côtes d'Armor propose d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique

L'enveloppe ainsi déterminée pour la commune de MEDRIGNAC s'élève à **303 234 €** H.T.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Les thématiques retenues pour les projets d'investissement sont les suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un « Bonus » financier variant de 20 000 à 40 000 € HT en fonction du montant du projet.

Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31.12.2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif présenté
- d'approuver la convention présentée
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

5. Décision modificative N° 2-2022

Il est proposé au conseil municipal de modifier le BP 2022 pour les deux points suivants :

- modification de l'imputation budgétaire du versement au SDE pour travaux pour être en conformité avec le plan comptable M57
- abondement des travaux pour la salle Brocéliande et diminution des crédits affectés initialement à la réhabilitation de la crêperie

BUDGET GENERAL		
DEPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	- €	
204182 - Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	- 200 000.00 €	
2324 - Subventions d'équipement versées	200 000.00 €	compte utilisé pour tvx SDE réglés sur acomptes suite passage M57
OPERATIONS INDIVIDUALISEES	- €	
OPERATION 1004- GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	75 000.00 €	
2138 - Autres constructions	75 000.00 €	dalle gymnase
OPERATION 1048 - REHABILITATION ANCIENNE CREPERIE	- 75 000.00 €	
231 - Immobilisations corporelles en cours	- 75 000.00 €	
TOTAL DEPENSES	- €	

Le conseil municipal :

- accepte la décision modificative °N°2-2022 présentée
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Pascal LE GALL

6. Protection Sociale Complémentaire : adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Actuellement, les agents en arrêt de travail au-delà de 3 mois ne perçoivent plus qu'un demi traitement. Pour pallier cette perte éventuelle de ressources, certains agents ont souscrit à titre individuel une assurance prévoyance.

Dans le prolongement d'une délibération antérieure actant le principe d'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22, et suite à la consultation publique réalisée par le centre de Gestion, il est proposé au conseil d'adhérer à la convention du Centre de Gestion qui confierait à Territoria Mutuelle pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028, la couverture de ce risque.

Les taux de cotisation obtenus sont les suivants et sont garantis pendant les deux premières années de la convention :

Garanties obligatoires (incapacité temporaire, invalidité, décès) > Indemnisation à 90% du net	
Total	1,50%
Garanties facultatives	
Incapacité RI (en cas de CLM-CLD-CGM)	0,11%
Invalidité RI	0,08%
Perte de retraite	0,53%
Décès (tranche de 25%)	0,09%

Les conséquences de l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion sont:

- La possibilité donnée aux agents de la collectivité d'adhérer au contrat de Territoria Mutuelle à compter du 1^{er} janvier prochain. L'adhésion est libre et facultative.
- le contrat groupe offre des conditions avantageuses (taux et niveau de garantie)
- Les garanties sont aux choix de l'agent (garanties obligatoires et facultatives)
- La commune verse actuellement une aide une participation financière de 10/€ par agent et par mois. Si la commune rejoint le contrat groupe, seuls les agents ayant souscrit la garantie avec l'organisme désigné (Territoria Mutuelle) pourront bénéficier de la participation de la commune. Le conseil municipal est invité à délibérer sur le montant de la participation.

Le conseil municipal décide

- acte le principe d'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion des Côtes d'Armor
- réitère le montant de la participation mensuelle allouée aux agents de 10 € /mois et par agent
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes, notamment la convention à intervenir avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

ECONOMIE ET TOURISME

Rapporteur : Delphine RIGOLLÉ

7. Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) : informations et animations

Le programme d'animations de la journée est présenté. Il est prévu une collation (café-jus de pomme-gâteaux) offerte par la commune en centre-ville avec incitation à participer à un jeu-concours dénommé « jeu de l'intrus » dans les vitrines des commerçants. Ce jeu est construit avec les membres de l'Union de Commerçant et Artisans (UCA). Des lots seront offerts, dont un bon pour un voyage. Il est proposé au conseil municipal d'allouer une somme de 100 € à la société des voyages Ferron pour ce jeu concours.

L'UCA prendra la main à partir de 16h30 par une marche solidaire dans le cadre d'octobre rose avec 2 circuits de 6 et 11km avec des animations.

Aujourd'hui près de 24 commerçants artisans ont répondu favorablement à leur participation.

Les élus sont invités à s'impliquer à cette journée d'animation en collaboration avec les commerçants et peuvent se manifester auprès de Mme RIGOLLE pour la bonne organisation de la journée .

Le conseil municipal :

- alloue une somme de 100 € à la société des voyages Ferron pour le jeu concours
- charge le maire d'exécuter la présente décision

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

HABITAT URBANISME ET FONCIER

Rapporteur : M. Eric ROBIN

8. Aménagement chemin Ville Hubeau : passation marchés de travaux : choix de l'entreprise

Le rapport d'analyse des offres reçues à l'issue de la consultation publique, dressé par le cabinet Nicolas est présentée au conseil municipal.

5 offres ont été reçues allant de 143 882,90 € H.T. à 188 483,45 € H.T. L'évaluation du cabinet Nicolas établissait à 133 000€

De l'analyse financière (70%) et technique (30 %), il ressort que l'entreprise la mieux disante est Brocéliande TP.

Le conseil municipal,

- retient l'offre de l'entreprise Brocéliande TP pour un montant de 172 659, 48€ T.T.C.

- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes, notamment le marché public à intervenir.

A noter que la DSIL (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux) sera sollicitée au titre des actions en faveur des mobilités.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Rapporteur : M. Hubert CHEVALIER

9. Aménagement chemin Ville Hubeau : suivi travaux

Dans le cadre de l'écluse mise en place au mois d'aout il sera proposé un test avec les engins agricoles afin d'optimiser ce passage. Il est fait remarquer que le passage des camions occasionne du bruit.

L'objectif des aménagements est de réduire la vitesse de circulation. Avec le temps la nouveauté s'accepte.

Rapporteur : M. Hubert CHEVALIER

10. Aménagement de rues René Guitton et suite :

L'ADAC, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor, propose une mission de « suivi études réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre jusqu'en phase d'avant projet (rencontres et réunions, accompagnement du maître d'ouvrage) durant les études de conception et les vérifications des prestations fournies par le maître d'œuvre (Diagnostic, Esquisse, Avant Projet).

L'offre de service s'élève à 1 080 € H.T.

Le conseil municipal :

- accepter la mission proposée

- valide l'offre financière

- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Rapporteur : M. Hubert CHEVALIER

11. Travaux dans les Lotissements du hameau de la Héronnière et du hameau de la ville Hubeau : groupement de commandes pour l'assainissement eaux pluviales et l'assainissement eaux usées

Afin de permettre une rationalisation et une mutualisation des procédures de marchés publics, et de réaliser des économies d'échelles, La commune de Merdrignac et Loudéac communauté souhaitent mettre en place des groupements de commandes dans des domaines d'achats répondant à des besoins communs et individualisables. A cet effet, il est proposé le montage du présent groupement concernant les travaux de création de réseau d'assainissement eaux pluviales et eaux usées dans le cadre de l'aménagement des lotissements de la Héronnière et de la Ville Hubeau.

Le Conseil municipal:

- autorise l'adhésion de la commune de Merdrignac au groupement de commandes concernant les travaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement des lotissements.
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes
- accepte que la commune de Merdrignac soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

M. CHARTIER demande en tant que président du Syndicat d'Eau de l'Yvet, à être informé en amont du planning prévisionnel des travaux afin de coordonner les diverses interventions sur les lotissements

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Rapporteur : M. Hubert CHEVALIER

12. Aménagement de rues : convention avec ORANGE pour les réseaux téléphoniques

Suite aux engagements pris avec le SDE sur plusieurs aménagements de rues, Orange propose une convention pour les réseaux téléphoniques, à savoir :

- Rues Stuart, Gilles de Bretagne et Beaumanoir : 2 120, 04 € H.T.
- Rue de Morbihan et de la Chaussée : 1 087,20 € H.T.
- Rue René Guitton : 1 059, 68 € H.T.

Le conseil municipal :

- accepter la réalisation des travaux de réseaux téléphoniques
- valide les offres financières
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Rapporteur : M. Eric ROBIN

13. Travaux d'aménagement de la RN 164 :

- Informations sur le lancement de l'enquête publique secteur Ouest : une enquête publique est ouverte en mairie entre le 3 et 20 octobre en mairie de Merdrignac et Gomené, en vue de déterminer exactement l'emprise des terrains restant à acquérir par la DREAL afin de permettre la mise en 2X2 voies de la RN 164 dans le secteur de Merdrignac ouest.

Mme TANGUY, commissaire enquêteur recueillera les observations des intéressés en mairie de Merdrignac le 3 octobre (8h30-12h30) et le 20 octobre (13h30-17h).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, les usufruitiers, les fermiers pouvant réclamer de servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (DREAL), à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

- Retour sur la réunion du 31/08 avec le Préfet
 - Secteur est : route livrée en juin 2023
 - Secteur ouest : fouilles archéologiques sur 4.7 ha, retard d'exécution des travaux de ce fait.

Novembre 2022 : réunion pour avancer sur les questions foncières

Les travaux sur ce secteur sont conditionnés à la signature du Contrat de Plan Etat Région (CPER), qui doit fléchés une enveloppe de 41 millions sur cette opération.

Le début des travaux est prévu pour 2023 et la livraison en 2026, mais ce calendrier demeure incertain du fait du plan Etat Région

-Section centrale : la situation relative aux voies de substitution et à leur financement reste au statut quo, avec toujours des points d'achoppement.

AFFAIRES RURALES ET CHEMINS RURAUX

Rapporteur : Michel HESRY

14. Vente de deux chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement de la RN 164

Une promesse unilatérale de vente a été conclue entre l'ETAT et la COMMUNE DE MERDRIGNAC le 03 décembre 2021 et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de SAINT-BRIEUC le 30 décembre 2021. Elle doit désormais être réitérée en la forme d'un acte administratif de vente.

L'acquisition doit se faire par l'ETAT, représenté par la DREAL, concernant les parcelles appartenant à la commune de Merdrignac, dans le cadre du projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 164.

Cette vente concerne deux parcelles situées sur la commune de Merdrignac, ainsi désignées :

Référence cadastrale				
Section	N°	Nature	Lieu-dit	Surface totale (m ²)
ZC	220	CHE	LANDE DU GRAND CHEMIN	3363
ZC	221	CHE	LA METAIRIE NEUVE	15

TOTAL emprise en m ²	3378
---------------------------------	------

pour un prix de cession global de 2.128,00 € (DEUX MILLE CENT VINGT HUIT EUROS).

Le conseil municipal:

- Acte et autorise la cession au profit de l'ETAT représenté par la DREAL Bretagne des parcelles susvisées,
- Charge le Maire de la Commune, ou en cas d'empêchement tout adjoint, d'exécuter la présente décision et signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au dossier.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

15. Vente parcelles dans le cadre de l'aménagement de la RN 164

Dans le cadre du projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 164, une promesse unilatérale de vente a été signée le 6 décembre entre la commune de Merdrignac et l'ETAT, représenté par la DREAL, concernant les parcelles suivantes appartenant à la commune .

Cette promesse unilatérale de vente doit désormais être réitérée en la forme d'un acte administratif de vente.

Référence cadastrale				
Section	N°	Nature	Lieu-dit	Surface totale (m ²)
ZC	183	TAB	MENE	1032
ZC	185	TAB	GRANDE LANDE	136
ZC	187	SOL	BEAU SOLEIL	10
ZC	189	LANDE	NOES	809
ZI	29	SOL	LA GREONAI	40
ZI	244	TAB	LA GREONAI	318
TOTAL emprise en m ²				2345

pour un prix de cession global de 1.308,00 € (MILLE TROIS CENT HUIT EUROS).

Le conseil municipal:

- Acte et autorise la cession au profit de l'ETAT représenté par la DREAL Bretagne des parcelles susvisées,
- Charge le Maire de la Commune, ou en cas d'empêchement tout adjoint, d'exécuter la présente décision et signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au dossier.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

16. Engagement de la société BAYWa r.e.

M. HESRY informe le conseil que, suite à la demande du conseil municipal de juillet et les négociations menées par Mr le maire, la société BAYWARE s'est engagée à la remise en état en enrobé de la section de voie communale n° 7, sur une longueur de 1185 Ml pour un cout estimé 65 542 €. Les travaux sont en cours actuellement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteure : Delphine RIGOLLÉ

17. Aménagement maison Jeunesse de la Peignie : information sur le projet : financement et travaux

La CAF vient de notifier l'accord du financement : aide de 51 840 € sur un montant prévisionnel 86 400 € H.T. (subvention au taux de 60%)

Il est proposé d'engager les travaux:

Devis NC Pro : menuiserie, sol, agencement : 27 655 € H.T.

Devis GR Energie : électricité, plomberie, chauffage 8 391 € H.T.

Devis Lejeune : peinture : 3 456 € H.T.

Devis Prodhomme : démolition, dalle, isolation : 17 375 € H.T.

Devis Simon, menuiseries extérieures : 7 610 € H.T.

Engazonnement et espaces vert (en régie) : 4 000€

Et de procéder à l'achat de petit mobilier, équipements, petit électroménager, babyfoot (estimé à 10 800 €)

L'objectif est de rendre le local opérationnel pour février 2023, étant entendu que l'opération ne concerne que le rez-de chaussée du bâtiment.

Le conseil municipal :

- donne son accord sur l'engagement de l'opération

- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes, notamment les devis présentés.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

18. Etablissements scolaires : visites du 19 septembre 2022

Mme RIGOLLE donne le compte rendu de la visite de la commission des affaires scolaires qui a eu lieu le 19 septembre dernier.

La journée a été appréciée et elle permet de rencontrer notamment les nouveaux directeurs nommés cette année.

Il en ressort une vie scolaire très riche sur la commune, avec de beaux projets pédagogiques dans chaque établissement.

Il a été évoqué également des situations conflictuelles sur le temps méridien entre les agents communaux en charge de l'accompagnement des enfants et quelques enfants avec des comportements irrespectueux et des manquements aux règles de vie à l'école (altercations verbales, voire physiques, entre enfants, et avec le personnel).

De ces constats, il ressort que :

- le règlement de vie à l'école va être notifié pour validation aux parents en ce qui concerne le temps méridien
- si les situations conflictuelles perdurent, les parents seront informés et ensuite reçu par les élus qui ont le souci de préserver le personnel communal
- de faire respecter l'ordre en mettant en place des sanctions graduelles, étant entendu que le sujet fera l'objet d'échange entre élus.

Les actions conduites par la municipalité visent à améliorer la gestion des enfants difficiles, à soutenir les encadrants et le personnel communal afin de retrouver un climat de sérénité autant du côté des enfants, de leur famille que des agents et de la collectivité.

Mme Céline Le Corre regrette que les enseignantes n'aient pas eu la visite des élus de la commission. Le temps imparti ne le permettait pas et le temps d'échange s'est focalisé entre les directeurs d'établissements et la commission. Des visites de classes se produisent régulièrement tout au long durant l'année scolaire. M. Robin propose de se rendre disponible pour rencontrer les élèves et leur présenter la vie municipale. Enfin le cout du repas pour 2023 sera débattu et fixé le 18 octobre prochain par le CA du CCAS et sera présenté au prochain conseil municipal.

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES

Rapporteure : Isabelle HAMON

19. Logement communal : mobilier et équipement

En quittant le logement qu'elle louait à la mairie (logement N°12, place de la madeleine), Mme ALLARD a proposé à la commune de vendre à la commune un lot comprenant un lave-linge et une commode, mobilier et équipement qui pourraient servir pour des futurs locataires démunis. A noter que ce logement est pressenti comme logement d'urgence et doit de ce fait disposer d'un minimum d'équipement.

Le conseil municipal

- accepte l'acquisition proposée au prix de 150€.
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes

Vote :			
POUR : 23	CONTRE :0	Abstention :0	NPPPV :

CULTURE

Rapporteure : Isabelle HAMON

20. Présentation du projet « couleur de bretagne »

Ces concours de peinture orchestrés par Couleurs de Bretagne, vise à la promotion du patrimoine breton. Ils se déroulent dans différentes communes de Bretagne, ils sont gratuits et ouverts à tous.

Concept : se retrouver ensemble et passer la journée dans une ambiance conviviale avec son matériel de peinture, en partageant la même passion.

Dans différentes villes ou villages de Bretagne, les participants sont accueillis pour créer une peinture ou un dessin sur un sujet libre en rapport avec le patrimoine de la commune (bourg et environs) exclusivement sur le motif.

Le soir, les œuvres sont exposées et les participants peuvent participer au concours (non obligatoire) doté de récompenses.

Montant de l'engagement pour la commune : 910 € .

Date : mai 2023.

Le conseil municipal

- accepte l'organisation de cette manifestation en 2023 . Les crédits nécessaires seront alloués lors du vote du budget 2023.

- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes

Vote :				Expos
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :	

Expositions et temps forts culturels

Il est rappelé l'organisation des 2 manifestations suivantes :

- « Capsule dans le temps : le retour » : 1^{er} octobre
- exposition des peintures de M. Samson : du 13 octobre au 9 novembre

SPORT

Rapporteur : Cédric POILVERT

21. Réfection sol sportif de la salle Brocéliande.

Dans le prolongement de la discussion en conseil municipal du 27 juillet dernier, chargeant le maire de trouver la solution technique la plus pertinente pour disposer d'un sol apte à recevoir le sol sportif, les devis suivants sont présentés

- devis Hardouin TP (décapage et évacuation) : 17 400 € TTC
- devis DORES SOLS (dalle béton) : 48 216 € TTC
- devis Megret Eric (menuiseries, fournitures et poses) : 1 485. 82 € TTC
- devis Sportingsols (fourreaux complémentaires et plots béton) : 7 488 € TTC

Compte tenu de l'autorisation donnée au maire pour engager les travaux rapidement afin de ne pas pénaliser le déroulé du chantier, le conseil est invité à entériner la décision du maire.

Ainsi ,

Le conseil municipal :

- accepte les devis ci-dessus présentés pour les prestations indiquées.
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes, étant entendu que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

22. Club Athlé-cross : Demande de subvention pour déplacement d'un athlète à une compétition nationale

M. GARNIER, Président club Athlétisme a sollicité une subvention de la commune pour la participation de M. Tanguy LEMOY, au championnat de France Athlétisme qui s'est déroulé à Epinal le 23 et 24 juillet 2022, selon le principe déjà de verser une subvention au club de 100 €/ athlète pour une participation à une compétition nationale.

Le conseil municipal,

- octroie au club d'athlétisme une subvention de 100 € pour la participation de M. LEMOY au championnat de France Athlétisme qui s'est déroulé à Epinal le 23 et 24 juillet 2022.
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

23. Semaine fédérale Cyclo: demande de subvention

Une demande de subvention a été présentée par Mme LE PARC, Présidente du club cyclo Merdrignacien pour l'organisation de l'animation dans le cadre de la semaine fédérale (prise en charge location chapiteau) le 5 aout 2022.

Le conseil municipal,

- octroie au club cyclo Merdrignacien une subvention de 350 €
- charge le maire d'exécuter la présente décision et signer toutes pièces s'y afférentes

Vote :			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

24. Aménagement Halieutique Val de landrouet :

M Poilvert fait état de l'avancement du projet d'aménagement halieutique au Val de Landrouet

Montant travaux : 31 240 € H.T.

Aides accordées en juillet et aout 2022 par conseil Départemental : 6248 € (20%) et par la fédération de pêche : 11 786 € (37.7%)

Ce projet est conduit en collaboration avec la fédération de pêche locale. Les travaux vont être planifiés rapidement avec l'intervention de l'entreprise Protéa.

25. Retour sur l'inauguration du complexe sportif Jean Villeneuve

La manifestation a été une réussite et des félicitations sont adressées à toutes les personnes qui se sont investies pour sa réussite : les agents du service entretien, du service technique, de la communication. Les remerciements sont également adressés aux membres des deux associations impliquées dans l'équipement (CSM Football et AS22), ainsi qu'à Ronan Delacroix.

Autres sujets abordés :

- salle de sport privé : projet toujours d'actualité
- relance de l'activité tennis de table le jeudi à partir de 20 h via Association ASBTT

QUESTIONS DIVERSES

- un courrier des médecins du cabinet médical a été réceptionné mentionnant le départ en retraite au 1^{er} octobre de l'un d'entre eux et sollicitant le soutien des communes comme évoqué par convention en 2021

- Repas des aînés : déroulé, présence des élus, sollicitation des élus pour relancer les personnes les plus âgées (Mme Isabelle HAMON)

- sobriété énergétique :

Proposition de Mr le maire de diminuer la durée d'éclairage public :

Actuellement, en soirée jusque 23 h et le matin à partir de 6 H. Les horaires vont être ainsi modifiés : en soirée, jusque 21 H et le matin à partir de 6h30. Certains éclairages aux endroits stratégiques et pour des motifs de sécurité resteront par contre permanents

Eclairage de Noël : souhait de garder un peu d'éclairage pour mais réduire de 5 à 3 semaines, en concertation avec les commerçants. A noter que les éclairages sont à 95% des lampes led, peu consommatrices.

Il est proposé également de poursuivre la réflexion sur du renouvellement de candélabres et voir pour évoluer vers le solaire.

- Point de situation sécheresse (M. Eric ROBIN). Selon la préfecture, la situation reste inquiétante et des coupures vont devoir être programmées si le déficit pluviométrique perdure. Consigne : économiser 15L d'eau par personne et par jour en appliquant les bons gestes

- Information sur le projet de résidence autonomie portée par l'EHPAD du Bourgneuf (M. Eric ROBIN). Le projet vise à créer 20 à 25 logements à côté de l'école St Anne. Le dossier va être soumis à LCBC pour rendre constructible les 2000 m² du terrain nécessaire via une déclaration de projet

- Marché hebdomadaire : M. Roland URVOY a dû arrêter son activité pour cause de santé. M. Robin le remercie de sa présence assidue sur le marché hebdomadaire (depuis 2007)et lui souhaite un prompt rétablissement. Un nouveau marchand de fruits et légumes a pris place sur le marché.

- Local des chasseurs : gouttière à déboucher

- Marathon du 2 octobre : engagement équipe d'élus de Merdrignac

Agenda

- 1^{er} octobre 2022 : animation médiathèque « La Capsule dans le temps »
- 3 octobre 2022 : réunion Entente Hardouiniais Mené
- 4 octobre 2022 : 14 H : réunion aménagement rue René Guitton et suite
- 4 octobre 2022 : Bureau et Conseil communautaire
- 7 octobre 2022 : Réunion Petite Ville de Demain
- 8 octobre 2022 : Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP)
- 9 octobre 2022 : Repas des Aînés
- 18 octobre 2022 : Conseil administration CCAS
- 20 octobre 2022 : visite piscines avec bassin nordique
- 24 octobre 2022 : 10h : expertise gendarmerie
- 26 octobre 2022 : 20 h : conseil municipal
- 29 octobre 2022 : 10 h : commission affaires rurales

-Contrat de Territoire avec le Département : signature officielle : date à caler en réunion
Entente